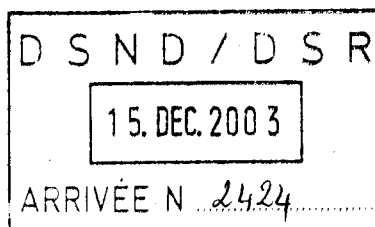


CABINET DU PREFET

Service Interministériel des Affaires
Civiles et Economiques de Défense
et de la Protection Civile



COMMISSION D'INFORMATION AUPRES DE LA B.A. 113
A SAINT-DIZIER

La Commission d'Information (C.I.) s'est réunie le 12 novembre 2003 à la
BASE 113 à SAINT-DIZIER à 10 H 30 heures, sous la Présidence de Monsieur le Préfet.

Assistaient à cette réunion en qualité de membres:

Les représentants du Ministre de la DEFENSE

- M. le Général RICOUR, Commandant la Région Aérienne Nord
- M le Colonel CHARLES, Commandant de la BA 113
- M. MEUNIER Patrice, Adjoint au Délégué Militaire Départemental

Les représentants des collectivités Territoriales

- M. Philippe BOSSOIS, Vice-Président du Conseil Général
- MME Régine COLLET, Conseillère Municipale de la ville de SAINT-DIZIER
- MME LANDREA M. Annick, Maire d'HALLIGNICOURT
- M. Serge MARDON, Maire de LANEUVILLE AU PONT
- MME Claudette VANNEAU, Maire de MOESLAINS
- M. Jacques FRANCOIS, Maire de VALCOURT

Les représentants des administrations civiles de l'Etat

- M. Christian WASSENBERG, Inspecteur d'Académie.
- MME. Isabelle FERRY, Directeur départemental de la Sécurité Publique.
- M. Paul HELEU, Chargé de mission à la Direction Régionale de l'Environnement.
- M. Roland DUFOUR, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Officier responsable du groupement Nord.
- MME Béatrice KAPPS, Adjointe au Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales.
- M. Jean Pierre THIEBAUD, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Chef de Service Environnement.

Les représentants des Intérêts économiques et sociaux

- M. Jean-Marie PEIGNE, secrétaire adjoint, représentant le Président de la Chambre des Métiers
- M. Jean-Louis COURTOUX, Président de la Chambre d'Agriculture
- M Jacques HARAUT, Président du Conseil de développement du Pays Nord Haut-Marnais
- M. Jacques HEYDECKER, Président du Conseil Economique et Social Régional de Champagne-Ardenne

Les représentants des associations agréées de protection de l'Environnement

- M. Claude COLLIN, Président de Nature Haute-Marne
- M. Michel TREILHAUD, vice-Président de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- M. Jacques LOISEAU, administrateur du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardenne

Assistaient également

- M. Hervé CHERIN, Chargé de mission à la Délégation de la Sûreté Nucléaire de Défense
- M. Michel BERNARD, Sous-Préfet de SAINT-DIZIER
- M. Denis FAVREL, Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile.
- MME Françoise NICOLAS, Adjointe au Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile.
-

Etaient excusés

- M. le Directeur de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.
- M; Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Marne
- M. le Président de de la Fédération de La Pêche

Etait absent

- M. le Président de l'association Collectifs Tournesols

Monsieur le Préfet, président de la Commission d'Information, après avoir remercié les membres présents, ouvre la Séance.

En préambule, Monsieur le Préfet rappelle que désormais une Commission d'Information est créée sur chaque site d'exploitation d'installations nucléaires des bases secrètes.

La dissuasion nucléaire est au cœur des moyens qui permettent à la France d'affirmer le principe d'autonomie stratégique, dont découle notre politique de défense.

Si les Français, très majoritairement, souscrivent à la nécessité pour la France de disposer de cette garantie d'indépendance, ils attendent une information claire de la maîtrise des risques liés aux activités nucléaires.

En application du décret 2001-592 du 5 juillet 2001, des commissions d'information ont donc été créées par arrêtés ministériels en date du 17 juillet 2003 publiés au J.O. le 24 août 2003 sur huit sites nucléaires relevant du ministère de la Défense dont la B.A. 113 à Saint-Dizier.

Monsieur le Préfet attire l'attention des membres sur le fait que ces commissions sont des structures administratives présidées par les préfets.

Par ailleurs, elles ont pour mission d'organiser sur chaque site, le dialogue entre les responsables de l'exploitation des activités nucléaires et des représentants tant de la société civile que des services de l'Etat.

Les commissions d'Information constituent le pendant des commissions Locales d'Information (CLI) créées en 1982 sur les sites nucléaires civils.

L'esprit de transparence qui a présidé à la conception des C.L.I. doit également inspirer les acteurs des C.I. Ces instances doivent notamment permettre aux représentants locaux d'exposer les préoccupations de la population.

Le Préfet déclare alors la Commission d'Information installée, et présente l'ordre du jour.

Le Président, conformément à l'article 8 de l'arrêté du 17 juillet 2003 pré-cité, propose aux membres de désigner le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile comme secrétariat.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

La parole est alors donnée au Général RICOUR, Commandant de la Région Aérienne Nord qui, après avoir salué les membres de la Commission, se présente en indiquant notamment qu'il est responsable du personnel de 3 bases (LUXEUIL – SAINT-DIZIER – AVORD) Il fait un rapide historique des activités de la BA 113 en précisant que l'arme nucléaire est une arme de dissuasion et de non-emploi.

Puis le Président invite chacun à se présenter. Avant de demander à Monsieur FAVREL de lire le projet de règlement.

La lecture du règlement ne suscite que deux questions :

- Monsieur COLLIN regrette que la C.I. ne traite que de la radioactivité et non de l'environnement au sens large. Par ailleurs, il exprime le souhait de connaître avec précision, les modalités à suivre pour faire part à la commission des interrogations et des préoccupations des citoyens et obtenir en retour des réponses claires et précises comme par exemple communiquer au public les résultats des mesures sur la radioactivité et sur la qualité de l'air réalisées à l'extérieur de la Base.

Monsieur le Préfet lui répond que la commission d'Information étant dédiée uniquement à la sûreté nucléaire, elle ne peut pas se disperser. Il profite de cette intervention pour rappeler le rôle des membres, qui est celui de poser soit, lors des réunions plénières, soit en saisissant par écrit le secrétariat de la commission, des questions émanant de la population. Les membres sont également chargés de transmettre au public les informations qu'ils ont recueillies.

A ce sujet, Monsieur HARAUT craint que toutes les demandes d'informations ne soient couvertes par le secret défense.

Le Général RICOUR regrette ce genre d' a priori et rappelle que l'Armée de l'Air a toujours manifesté sa volonté de communiquer et d'informer sans réticence.

Le règlement ne suscitant plus de question, il est adopté à l'unanimité.

Le cours de la réunion se poursuit par l'intervention de Monsieur CHERIN, Chargé de mission auprès du Délégué Nucléaire (DSND)

A l'aide de transparents dont vous trouverez une copie ci-jointe, Monsieur CHERIN définit l'organisation et la mission du DSND.

Enfin, le Colonel CHARLES expose le fonctionnement des sites nucléaires en général, et plus particulièrement ceux liés à la BA 113 en insistant sur la séparation de l'exploitant et de l'organisme de contrôle.

Risques liés aux activités nucléaires de la BA 113

- Par conception même, une explosion nucléaire est impossible
- Seule une dispersion de quelques Kg de matières radioactives est possible
- Suivi particulier des personnels exposés et de l'environnement
- Seules deux zones, verte et jaune existent dans l'enceinte de la BA 113 (l'impact radioactif est donc nul sur le public en dehors de la BASE).
- Analyses d'eau régulièrement. Jusqu'à présent tous les résultats sont inférieurs aux normes européennes
- Prélèvement sur les animaux et les végétaux par le Service de Protection Radiologique des Armées (SPRA)

Le Colonel CHARLES se dit prêt à répondre à toutes les questions des membres.

L'Inspecteur d'Académie doit produire un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPRM) dans chaque école concernée par un risque majeur. Il souhaite savoir si la population dans les communes sises autour de la B.A. 113 sera informée.

M. FAVREL précise que les communes autour de la Base Aérienne seront répertoriées dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) en cours d'édition. Ce document sera transmis à chaque Maire et à chaque Directeur d'Ecole.

En conclusion, le Préfet rappelle que l'installation de la commission est une avancée voulue par le Gouvernement et du Ministre de la Défense pour accroître la transparence de l'évaluation des risques radioactifs et nucléaires

Les installations militaires sont soumises aux mêmes règles que les sites civils. Les commissions sont installées pour exercer durablement leur activité.

Le Colonel CHARLES propose aux membres intéressés une visite de plusieurs sites sur la BASE après le déjeuner :

- Local médical
- PC Sécurité Nucléaire
- Service Incendie et Secours
- Exposition statique M 2000 N

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

Le Préfet de la Haute-Marne
Président de la Commission d'Information



Alain WAQUET